

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	15

COMMUNE DE DAMBACH

Procès-verbal
de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du
Maire et des Adjoints

Séance du 28 mars 2014

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 24 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DAMBACH, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt trois mars, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les Conseillers Municipaux :

- BOCQUEL Cédric	- JOND Josée
- BUSCH Raphaël	- NAGEL Didier
- EHALT Angélique	- NEUSCH Martial
- EYERMANN Fabien	- ROTH Benoît
- GASSER Christophe	- ROTH Sébastien
- HERZOG Joël	- SCHWOOB Samuel
- HOFFMANN Francis	- WAMBST Gérard
- HORNUNG Nathalie	

Absents excusés : zéro

Procuration : zéro

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Martial NEUSCH, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames EHALT Angélique, HORNUNG Nathalie, JOND Josée, Messieurs BOCQUEL Cédric, BUSCH Raphaël, EYERMANN Fabien, GASSER Christophe, HERZOG Joël, HOFFMANN Francis, NAGEL Didier, NEUSCH Martial, ROTH Benoît, ROTH Sébastien, SCHWOOB Samuel, WAMBST Gérard, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Benoît ROTH, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Monsieur Cédric BOCQUEL, a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal.

Objet : N°1) Election du Maire

Election du Maire – 1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du Code.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à	0
----------------------------------	---

l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
HERZOG Joël	14

Monsieur Joël HERZOG, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Objet : N°2) Election des Adjoints

Elections des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 9 et 16 mars 2008,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour la création de trois adjoints et par 1 voix contre la création de trois adjoints,

Décide la création de trois postes d'adjoints, précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Election du 1^{er} Adjoint – 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
BUSCH Raphaël	12

Monsieur Raphaël BUSCH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint – 1^{er} tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	4

Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
GASSER Christophe	11

Monsieur Christophe GASSER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint – 1^{er} tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du 3^{ème} Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
NEUSCH Martial	13

Monsieur Martial NEUSCH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante cinq minutes.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture de Haguenau
ce 31 mars 2014
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
certifié à Dambach le 31 mars 2014
Le Maire,
Joël HERZOG